

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte	2023-1004-STDDKB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

**OBJET : AVENANT N° 1 - Marché ST 06/21 – ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

**Lot 1 : véhicule service transport**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

- la nécessité de prolonger le délai de livraison prévu au marché pour cause de force majeure,

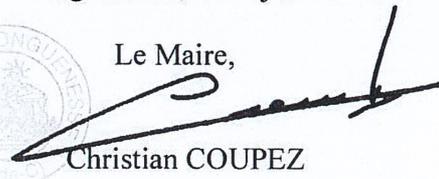
**DECIDE**

- Article unique : d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'acquisition de véhicules utilitaires pour les services municipaux (lot 1 : véhicule service transport) prolongeant le délai de livraison prévu au marché (90 jours) à 210 jours pour cause de force majeure, ce qui nous amène à une durée totale d'exécution de 300 jours

Longuenesse, le 26 janvier 2023



Le Maire,



Christian COUPEZ

Publiée le 02/02/2023